

COMPTE RENDU DE LA 25^{ème} SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 Mars 2004

Le 19 mars 2004 sur convocation régulière du Maire en date du 12 mars 2004, le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Denis SOMMER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de :

M. CONTEJEAN pouvoir à M. MANGEONJEAN

Absents : M. GRARADJI, Melle ZIANE

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, Madame QUAIN Aline est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire :

- demande de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats survenus à Madrid. Ce crime affreux doit être condamné par tous les démocrates. Tous les Européens doivent être capables de témoigner de leur affection, de leur solidarité auprès du peuple Espagnol.

Approbation des comptes rendus des séances des 12 et 20 février 2004

Monsieur LIRIA :

- rappelle qu'il avait demandé que la lettre de Madame MAUVEAUX soit portée dans le compte rendu.

Monsieur le Maire :

- répond que le compte rendu fait état des débats du conseil municipal et qu'il n'est pas possible d'intégrer toutes les lettres qu'il reçoit.

Les comptes rendus des 23^{ème} et 24^{ème} séances du conseil municipal des 12 et 20 février 2004 sont adoptés par 20 voix pour et 7 abstentions.

I – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2003

Monsieur le Maire :

- informe qu'il convient de reprendre comme suit les résultats de l'exercice 2003 (ces résultats sont conformes à ceux de Monsieur le Percepteur).

- Résultat de fonctionnement		
a) excédent estimé de l'exercice	41 715,06	
b) excédent de résultats antérieurs reportés	198 762,73	
c) résultat à affecter	240 477,79	.../...

- Résultat d' investissement		
d) solde d' exécution d' investissement	- 32 039,05	
e) solde des restes à réaliser	0	
f) besoin de financement	32 039,05	
g) couverture obligatoires du besoin	32 039,05	
h) report de fonctionnement	208 438,74	

Cette reprise de résultats sera inscrite au budget primitif 2004.

Vote : 20 pour
7 abstentions

II – Taux d'imposition 2004

Monsieur le Maire :

- soumet à l' examen de l' assemblée, la proposition de fixer les trois taxes d' imposition 2004 selon les bases notifiées comme suit :

	<u>Bases notifiées</u>	<u>taux</u>	<u>Produit</u>
Taxe d' habitation	4 794 000	11,01	527 819
Taxe foncier bâti	2 866 000	22,12	633 959
Taxe foncier non bâti	14 000	36,35	5 089
			<hr/>
			1 166 867

- rappelle que ces taux d' imposition sont inchangés depuis plusieurs années. Les engagements pris ont été respectés et seront maintenus jusqu' à la fin du mandat. En 2004, certaines villes du Pays de Montbéliard ont augmenté leur taux.

Monsieur GRILLON :

- déclare qu' il est inutile de rappeler que les taux sont inchangés depuis plusieurs années. L' objectif de l' opposition est plus ambitieux puisqu' il permet de réduire la pression fiscale des Charmontais et ainsi de leur donner une très modeste augmentation de leur pouvoir d' achat.

En effet, au milieu d' un environnement économique difficile qui voit une hausse des prix, cette réduction des impôts a pour l' opposition valeur de symbole.

Ainsi pour 2004, une baisse de 1 % est proposée. Cette baisse se traduit de la manière suivante :

- Pour la taxe d' habitation : passage du taux de 11,01 à 10,90 et passage de la 22^{ème} à la 21^{ème} place des communes de la CAPM, soit une baisse du produit de 5 273 €
- Pour la taxe foncier bâti : passage du taux de 22,12 à 21,90 et passage de la 27^{ème} à la 26^{ème} place des communes de la CAPM, soit une baisse du produit de 6 305 €

.../...

- Pour la taxe foncier non bâti : passage du taux de 36,35 à 35,99 soit maintien à la 28^{ème} place des communes de la CAPM, soit une baisse du produit de 50 €.
- Le produit de la recette fiscale sera amputé d' un montant total de 11 62€.

Monsieur le Maire :

- note le caractère "révolutionnaire" de cette proposition et fait remarquer une petite erreur lorsque Monsieur GRILLON parle du pouvoir d' achat des habitants et de la hausse des prix. En effet, il faut éviter de parler de la hausse des prix d' une manière générale. L' augmentation des prix hors produits manufacturés, est quasiment nulle et pour certains produits, on a même frôlé la dégression. S' il y a baisse du pouvoir d' achat de nos concitoyens, cela est dû pour l' essentiel à l' augmentation de certaines taxes (décidées par le Gouvernement, ce qui a lourdement pénalisé l' immense majorité de nos concitoyens). L' impôt sur le revenu a été diminué mais ceux qui en paient peu n' ont eu qu' une légère baisse, les contribuables importants ont bénéficié alors d' une baisse plus conséquente).

En fait, le Gouvernement actuel a fait le choix de taxer les plus modestes pour favoriser ceux qui n' en ont pas forcément besoin. Il serait utile de calculer quelle traduction réelle cela aurait sur le pouvoir d' achat des foyers.

- Souligne qu' il n' est pas possible de baisser les impôts sans être obligés de diminuer des actions ou travaux programmés.

Monsieur GRILLON :

- Fait remarquer, qu' en ce qui concerne l' augmentation des prix, les ménages devraient être consultés pour savoir s' ils pensent que les prix ont été stagnants au cours de l' année 2003.
- Déclare être conscient que la baisse proposée ne va pas donner plus de pouvoir d' achat au Charmontais, mais pour l' opposition il s' agit d' une affaire de symbole.
- Précise que l' opposition aurait eu le courage si elle avait été majoritaire, de réduire le budget, d' une somme très modique certes, tout en permettant de réaliser autant d' actions.

Monsieur le Maire :

- souligne que la grande majorité des produits n' ont pas connu une forte augmentation des prix en 2003. Par contre un certain nombre de produits qui sont particulièrement taxés ont durement pénalisés les concitoyens. Il ne faut pas noyer la responsabilité du Gouvernement actuel.

Monsieur GRILLON :

- Rappelle que l' opposition se prononce uniquement sur le budget de la commune et leur ambition est de réduire légèrement la pression fiscale.

Arrivée de Monsieur MANSOUR à 19 h 55.

Vote : 20 pour
7 abstention

.../...

III – Budget Primitif 2004

Monsieur le Maire :

- Propose que le budget soit voté globalement. L' adoption du budget est une décision importante qui fixe pour une année les objectifs de la ville et trace les orientations pour l' avenir.
- rappelle les engagements pris par les élus et qui fondent l' ensemble de l' action de la majorité depuis le début de ce mandat :

* développer notre ville. Développer à partir d' une première action qui consiste d' une part à contribuer à améliorer les conditions d' habitat de l' ensemble de nos concitoyens et de créer à Grand-Charmont un nouvel habitat de qualité . Cet objectif permettra à la fois d' offrir un parcours résidentiel aux Charmontais, mais aussi de faire venir à Grand-Charmont des populations nouvelles. Dans la ZAC des Jonchets, 60 % viennent de l' extérieur, quant aux Charmontais, ils représentent 40 % de cette population. La 2^{ème} tranche des Jonchets commencera début avril. Les voiries et réseaux seront réalisés en une seule fois afin d' éviter la multiplication des chantiers. Les projets envisagés aux Fougères (îlot Flandres, Pergaud et place des Fêtes) commenceront cette année. Des services seront aussi développés, cela a déjà débuté avec l' accueil de Sésame autisme et continuera avec l' ADAPEI, la maison de retraite médicalisée et la venue de l' APASSAD.

Les travaux suivants sont également en cours de réalisation : extension et modernisation de la maternelle Curie, création d' une nouvelle maison de l' enfant pour l' association des œuvres éducatives. Agrandissement du centre médico social avec un nouvel espace jeunes et un espace famille géré par l' association Trame.

* permettre à nos concitoyens de vivre d' une manière plus agréable dans leur quartier en bénéficiant d' équipements de proximité et de convivialité.

* développer aussi des activités commerciales au centre ville, créer une zone commerciale en face de CORA.

* promouvoir l' environnement avec la création d' un verger conservatoire dans la zone humide des jonchets.

* améliorer les voiries, sécuriser les carrefours. La réfection de la rue des Barres sera programmée, des travaux seront effectués sur le Giboulon, chemin des Combottes et au carrefour Bataille/rue de Nommay pour ralentir la circulation en entrée de ville. Une étude sera réalisée pour la sécurité au niveau du Trimoulet.

* dynamiser notre ville avec de nombreuses actions : des expositions, la fête du pain, le carnaval, qui font parler de Grand-Charmont d' une manière positive. Cette année aura lieu la fête du sport (vélo, course à pied) avec la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) au Fort-Lachaux, ce qui nous permettra aussi de valoriser cet équipement à l' échelle du Pays de Montbéliard.

- rappelle que le fil conducteur de nos actions est la solidarité. Il convient de porter une attention particulière à nos Anciens. Il faut être en capacité de remettre à ceux-ci un équipement de qualité, ouvert également à d' autres associations, et permettre au club des Grillons de se développer naturellement.

.../...

- constate que si les conditions de vie à Grand-Charmont sont correctes et agréables, c' est aussi parce que l' action éducative en direction de l' enfance joue un rôle fondamental. Si l' AOE et TRAME n' existaient pas, la ville rencontrerait de grandes difficultés. Il est essentiel de doter ces deux structures d' équipements leur permettant encore de mieux assumer leur rôle, même s' il faut resserrer leurs budgets.
- Précise qu' en matière de recettes, la fiscalité sera stable. Quant aux dotations, elles ont diminué de 180 000 € entre 2001 et 2004. C'est considérable, puisque cela représente une érosion de 10 %. Il est nécessaire de trouver rapidement d' autres ressources. A ce rythme et avec le FDTP qui diminue d' année en année, la clôture du budget devient très difficile. Cette perte des dotations s' élève à 15,4 % des recettes fiscales de la commune.

Quant aux charges à caractère général, elles augmentent de 3,6 %. Les dépenses de personnel s' accroissent de 1,4 %.

Les investissements entrent dans une phase active. Leur financement est assuré par une cession d' actif sans recours à l' emprunt. Le désendettement de la ville va se poursuivre avec pour objectif en 2004-2005 de nouvelles infrastructures, en 2005-2006 apparition des premiers bénéficiaires. L' année 2006 permettra de retrouver des marges bénéficiaires afin de pouvoir engager de nouveaux travaux. Le budget a des priorités fortes avec une véritable volonté de développer la solidarité au niveau de l' enfance et des personnes en difficultés.

Monsieur GRILLON :

- Souhaite connaître le secteur où sera installé le local pour les personnes âgées.

Monsieur le Maire :

- Répond que celui-ci se situera à proximité du centre ville.

Monsieur GRILLON :

- Demande si l' idée d' une fête du sport émane de l' association FSGT.

Monsieur le Maire :

- Explique que cette association logée 28 rue de Picardie a contacté la municipalité pour obtenir un nouveau local. Il leur a été proposé un espace dans le bâtiment rue du stade, où se situe l' association "Regards".
- Précise qu' il leur a été demandé en compensation de créer un évènement annuel autour du sport.

Monsieur TROSSAT :

- informe qu' en ce qui concerne la solidarité, des référents ont été désignés. Ces personnes, en cas de besoin, se déplacent pour aller rencontrer les personnes âgées qui en font la demande. Ce service est pratiquement opérationnel et armé pour l' avenir en cas de catastrophe.

Monsieur le Maire :

- soumet au débat le budget présenté comme suit :

.../...

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

chapitre 11 – charges à caractère général

1 003 000 €

soit une hausse de 4,47 % par rapport au réalisé 2003

Monsieur GRILLON :

- expose que si on prend l' étude des ratios, l' encours de la dette/population, on note une baisse de 21 %. Heureusement car la majorité avait endetté la commune plus que de raison. Les dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement augmentent légèrement mais après étude, il est constaté que cela va dans le bon sens.
- rappelle que l' opposition préfère l' embauche des personnes de Grand-Charmont.
- émet quelques commentaires sur le budget : L' orientation budgétaire de la commune de Grand-Charmont a depuis toujours été de vivre au crochet des autres. Il est à noter qu' il a été décidé de changer fondamentalement et de se prendre en main; puisque enfin il est décidé de remplacer la recherche frénétique de subventions par le développement de recherche de recettes nouvelles.
- rappelle que c' est ce que l' opposition proclame depuis toujours mais déplore simplement qu' il a fallu autant de temps pour le comprendre. Donc l' opposition est d' accord sur l' objectif (développer la recherche des recettes autres que subvention) mais pas au niveau des moyens pour y arriver.
- Propose, en ce qui concerne la recherche de l' équilibre budgétaire nécessaire à la baisse de la recette fiscale de 11 628 €, de réduire les charges à caractère général d' un montant équivalent. Il faut toujours être en quête de nouvelles recettes. C' est possible en répartissant l' effort et en étant imaginatif.
- donne pour exemple l' article énergie qui augmente de 11 500€ soit de 6 % : c' est le montant de l' économie que propose l' opposition. L' article eau et assainissement augmente de 10 000 € soit de 50 %, suite à une malencontreuse fuite d' eau. Là aussi, l' imagination est la mise en place de relevés périodiques des compteurs d' eau afin de s' assurer qu' il n' y a pas de fuite qui peuvent générer des dépenses aussi importantes.
- Précise que la politique de l' opposition est d' optimiser les ressources et ainsi d' agir sur l' ensemble des articles, de faire plus avec moins et permettre la réduction globale des charges à caractère général de 11 628 €. Lorsque les Charmontais auront envie d' un changement, l' opposition sera à même de déployer sa politique.

Monsieur le Maire :

- signale, suite à une remarque de Monsieur GRILLON sur le taux d' endettement, que le rapport du percepteur stipule que l' endettement de Grand-Charmont est plus que raisonnable.

Monsieur GRILLON :

- estime que lorsque l' on prend les charges de notre commune par rapport aux autres villes, le taux d' endettement a beau être faible, la pression fiscale est quand même importante. Ce n' est pas le seul ratio qu' il faut regarder, il faut regarder d' autres éléments.

Monsieur le Maire :

- rappelle que pour le projet d' extension de la maternelle Curie, dont le coût est de 540 000 €, la participation communale s' élève à environ 100 000 €. Il est donc impérieux de continuer à faire financer un maximum des opérations par les partenaires de la ville.

Madame GUICHON :

- Demande, si les emplois jeunes doivent passer un concours pour entrer dans la fonction publique territoriale, et s' ils seront nommés en cas de réussite.

Monsieur le Maire :

- Précise que tous les emplois jeunes ont été invités à suivre une formation et que leurs emplois seront pérennisés.

Monsieur PERNIN :

- Souligne qu' une opération est intéressante pour tout le monde, que ce soit l' Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional et que ce n' est pas vivre à leur crochet d' obtenir des subventions, c' est le rôle de ces différents partenaires. C' est dans le cadre d' une politique contractuelle d' aménagement du territoire qu' une commune arrive à obtenir des subventions qui permettent de réaliser des investissements.

Monsieur CUGNEZ :

- souligne que dernièrement la commune a beaucoup été aidée au niveau de la DGE, notamment sur la rue du Nord et l' école Curie.

Monsieur le Maire :

- rappelle que la ville a obtenu des financements complémentaires sur plusieurs opérations, grâce entre autre au GPV mais aussi parce que le rythme des projets était bon. C' est ainsi que la commune a pris de l' avance sur beaucoup d' autres villes.
- se félicite que toutes les actions sur Grand-Charmont aient un caractère prioritaire.

Vote : 20 pour
7 abstentions

IV – Subventions 2004

Monsieur SUBILOTTE :

- soumet à l' examen de l' assemblée les propositions de subventions 2004-après :

Année 2003

- AOE	158 321	146 500
- TRAME	87 906	85 000
- Maison des loisirs du Giboulon	500	500

- Amicale des anciens sapeurs pompiers	300	300
- FCPE (conseil local parents d' élèves)	460	350
- Ass. Habitants Grand-Charmont village	100	300
- Ecole de musique	5 500 + 5 000	15 000
- Harmonie	3 000	5 394
- CAJSL	5 262	9 000
- Anciens Combattants	400	450
- Association culturelle	6 000	5 544
- Association Les Grillons	490	490
- Comité de Jumelage	758	4 125
- Association du personnel communal	13 200	13 300
- Prévention routière	38	40
- Centre psycho pédagogique	30	30
- Coopératives scolaires	1 600	1 600
- PEP (pupille enseignement public)	381	380
- DDEN	38	40
- Football club	4 878	4 878
- Pétanque du Giboulon	305	300
- Comité des fêtes des jardiniers	305	305
- Tennis club	500	500
- MRAP	76	75
- Le Filon	200	300
- Association pétanque des Fougères		50
- Association sportive Collège Courbet	400	200
- Divers (subventions déjà attribuées)		8 049

303 000 inscrits au BP 2004

Monsieur CUGNEZ :

- demande à quoi correspond les 8 049 € (divers)

Monsieur SUBILOTTE :

- précise que cette somme regroupe des subventions attribuées par avance à l' harmonie, au comité de jumelage, et des aides aux sinistrés Iran, Maroc, Sud France.

Monsieur GRILLON :

- demande que lors de l' examen du budget primitif, l' assemblée soit informée des subventions versées l' année précédente.

Monsieur LIRIA :

- s' oppose à la subvention de 75€ au MRAP car la ville ne doit pas subventionner une association impliquée dans la vie politique.

Monsieur le Maire :

- précise que ce n' est pas une association politique, c' est une association antiraciste reconnue d' utilité publique, qui défend les droits de l' homme.

Vote : 24 pour

3 ne participent pas au vote (faisant partie d' associatio) : Mme VILLECOURT, Mme GUICHON et M. MUNNIER

V – Subvention au fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté

Monsieur TROSSAT :

- rappelle que le plan départemental d' action pour le logement des personnes défavorisées 2002-2006 a pour mission d' aider les ménages en difficultés dans le cadre de leur territoire résidentiel. Cela se traduit par des aides financières, des mesures d' accompagnement social et par la mise à disposition de logements d' insertion.

Pour ce faire, deux procédures existent :

- le fonds de solidarité pour le logement (FSL) qui permet à des ménages d' accéder ou de se maintenir dans leur logement. Ce fonds est pris en charge par la CAPM.
- le fonds d' aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD) qui accompagne des familles rencontrant des problèmes ponctuels dans leur projet d' accession. En 2003, ce sont plus de 200 ménages du département qui ont bénéficié de ce dispositif.

Il est fait appel à la contribution des communes pour un montant de 0,30 €/habitant, soit pour la commune de Grand-Charmont : $0,30 \text{ €} \times 5\ 104 = 1\ 621 \text{ €}$.

- demande de bien vouloir approuver cette contribution, les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2004.

Monsieur CUGNEZ :

- demande le nombre de familles de Grand-Charmont concernées par ce dispositif.

Monsieur TROSSAT :

- répond qu' aucune indication n' est donnée pour notre commune.

Vote : unanimité.

VI – Subvention à l'association Vélocité du Pays de Montbéliard

Monsieur REBOURCET :

- soumet à l' examen de l' assemblée la proposition d' attribution d' une subvention de 153 à l' association Vélocité du Pays de Montbéliard. Cette association contribue largement à la mise en œuvre du PDU.
- rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2004.

Monsieur LIRIA :

- demande si les autres communes ont voté une subvention.

Monsieur le Maire :

- évoque le rapport de vélocité félicitant la ville de Grand-Charmont sur les travaux rue du Nord.

Madame GUICHON :

- demande, si les bandes blanches réalisées de chaque côté du trottoir de l' avenue Pasteur, représentent une piste cyclable.

Monsieur le Maire :

- précise qu' il ne s' agit pas d' une piste cyclable mais ces lignes sont là pour sécuriser les cyclistes.

Monsieur GRILLON :

- demande si la ville est représentée à l' association Vélocité.
- souligne, dans la négative, qu' il serait intéressant d' y adhérer, comme la ville l' a fait pour l' association des croqueurs de pommes.

Vote : unanimité.

VII – Garantie d' emprunt SAFC : construction foyer ADAPEI

Monsieur PERNIN :

- informe que la SAFC a entrepris la réalisation de la construction d' un foyer ADAPEI de 40 chambres sur le site du Vallon des Jonchets. Le coût de cette opération (3 789 059 €) est financé notamment par un prêt complémentaire PLUS de 144 855 € (montant global de prêt plus 2 500 335 €) auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt présente les caractéristiques ci-après :

- taux : 3,45 %
- durée de remboursement : 35 ans
- durée de préfinancement : 18 mois
- progressivité des annuités : 0 %
- révisabilité des taux d' intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A.

Ce prêt est cautionné par le Conseil Général à hauteur de 70 %. Il conviendrait que la commune réalise la prise en compte d' une quote-part de l' emprunt à hauteur de 30 % (soit 43 456,50 €).

- demande de bien vouloir examiner favorablement cette garantie d' emprunt.

Vote : 25 pour
1 contre
1 abstention

.../...

VIII – Location à Sésame Autisme d' un local rue du Stade

Monsieur PERNIN :

- informe que l' association Sésame Autisme a exprimé le souhait d' avoir son siège social dans la commune.
- propose, en accord avec cette association, de bien vouloir mettre à leur disposition une partie du local (environ 30 m²) situé rue du Stade (ex. appartement de la caserne des pompiers, dont une partie a été mise à la disposition de la FSGT).

Le montant du loyer mensuel serait de 75 €.

- demande de bien vouloir accepter cette proposition.

Monsieur CUGNEZ :

- demande si les charges sont comprises et si des travaux de modification sont envisagés.

Monsieur le Maire :

- précise qu' aucun gros travail n' est prévu, le local étant attribué en état.
- souligne que cette association est intéressée par ces locaux par sa proximité avec l' association TRAME et pour organiser quelques réunions de bureau.

Vote : unanimité.

IX – Modification POS-PLU : rapport du commissaire enquêteur

Monsieur REBOURCET :

- rappelle que par délibération en date du 2 Octobre 2003, le Conseil Municipal a décidé d' engager une procédure conjointe de modification et de révision simplifiée du PLU/POS de la commune.

La modification concerne les projets de création d' une zone à vocation artisanale et d' une zone à vocation commerciale dans la plaine des Jonchets.

La révision simplifiée concerne la construction de deux pavillons en locatif social en bordure du chemin du Haut du Ban, à proximité de la rue du Languedoc.

Monsieur SIMONIN a été désigné par le Président du Tribunal Administratif en qualité de Commissaire Enquêteur. L' enquête publique s' est déroulée du 5 janvier 2004 au 7 février 2004. Le Commissaire Enquêteur a recueilli les observations du public, sollicité de la commune un mémoire en réponse à ses propres interrogations et aux observations formulées, puis a remis ses conclusions sur les deux volets de ce dossier :

.../...

- Le Commissaire Enquêteur émet un avis particulièrement favorable à la modification du PLU/POS proposée, et formule un certain nombre de recommandations.
- Le Commissaire Enquêteur émet un avis favorable à la révision simplifiée du PLU/POS proposée et recommande la mise en œuvre effective des prescriptions techniques prévues dans le dossier.
- propose de prendre acte des avis favorables et des recommandations du Commissaire Enquêteur et d' approuver la modification et la révision simplifiée du PLU/POS.
- Constate que le commissaire enquêteur a été particulièrement intéressé par les actions menées dans notre commune.

X – Personnel : ouverture et fermetures de postes

Madame CHAMBREY :

- propose de modifier le tableau du personnel comme suit :
 - * ouverture d' un poste d' ouvrier d' entretien qualifié (suite à un ~~avancement~~ de grade)
 - * fermeture : 1 adjoint administratif (suite à la mutation de l' agent au conseil général)
 - 1 agent technique chef (départ en retraite)
 - 1 agent technique principal (décès de l' agent)

Vote : 20 pour
7 ne participent pas au vote

XI – Divers : participation pour un élève à une classe verte organisée par le collège d' Etupes

Monsieur MUNNIER :

- informe que la classe UPI du collège d' Etupes a un projet de classe verte au centre de plein air et loisirs du Loutelet à Métabief.

Un élève de Grand-Charmont fréquentant cette classe, il est demandé une aide financière pour ce séjour dont le coût s' élève à 190€/élève.

- propose d' attribuer une subvention de 45€ pour le financement de ce projet.

Vote : unanimité.

XII – Questions diverses

Monsieur PERNIN :

- informe du concert de l' harmonie le 27 mars.

../...

Monsieur LIRIA :

- signale qu' à l' extrémité de la rue du Nord, derrière l' ancien café "Ma Campagne", se trouvent de nombreux détritrus (appareils ménagers, divers...).
- demande si les propriétaires du terrain pourraient être prévenus, celui-ci n' appartenant pas à la ville.

Monsieur JUIF :

- signale qu' au Giboulon, en bas des escaliers pour se rendre à l' école, une barrière est enlevée et n' a pas été remplacée.

Séance levée à 21 h 45.